

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Jean Pierre Bodrito PS

Date du dépôt : 17.06.2025

Sujet : Rénovations et création de nouvelles toilettes publiques sur la Commune de Sion

Monsieur le Président de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,
Chères et chers collègues,

Nous souhaitons soumettre un postulat en faveur de la **rénovation et de l'installation de nouvelles toilettes publiques** sur le territoire de notre commune de Sion.

- Contexte : Les toilettes publiques sont essentielles pour assurer l'hygiène et le confort des citoyens. Cependant, de nombreuses installations actuelles sont obsolètes, désagréables à l'utilisation et surtout insuffisantes pour répondre aux besoins de la population toujours plus grandissante, notamment pour une frange de la population *(plus de 400 personnes) atteinte de pathologies digestives intestinales, telles que les MICI (maladies inflammatoires chroniques de l'intestin comme la maladie de Crohn ou la RCH), ou de maladies urinaires, personnes qui ont des besoins dits **impérieux**. Sans oublier des inégalités pour une autre large partie de la population (femmes enceintes, enfants, seniors, sans-abris, professions ambulantes...)

Un tabou doit être brisé autour des toilettes.

- Objectif : Ce postulat vise à demander la rénovation des toilettes publiques existantes et la création de nouvelles installations, en mettant un accent particulier sur l'accessibilité, le confort et les besoins spécifiques des personnes souffrant de maladies nécessitant un accès relativement immédiat. L'accès aux toilettes et à l'hygiène est un enjeu de santé publique qui nous concerne toutes et tous.

Propositions :

1. Rénovations des toilettes existantes :

- Moderniser les installations sanitaires pour les rendre plus hygiéniques, confortables, moins métalliques, rassurantes et accessibles, et éclairées convenablement **sans lumières bleues**. Celles-ci sont dénoncées par des organismes de santé, car jugées inefficaces et dangereuses.
- Continuer à assurer un entretien régulier et rigoureux pour maintenir des conditions de propreté optimales.
- Création de nouvelles toilettes publiques en identifiant les zones à forte affluence et les endroits stratégiques nécessitant de nouvelles installations.
- **Les proximités des parcs de jeux pour enfants et des aires de grillades méritent rapidement d'être équipées convenablement.**
- Construire des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées de dispositifs adaptés aux besoins des personnes atteintes de maladies digestives, intestinales, urinaires (ex. : toilettes avec plus d'espace, sièges confortables, distributeurs de produits hygiéniques).

2. Accessibilité et Confort :

- Installer des panneaux de signalisation clairs et visibles pour indiquer l'emplacement des toilettes publiques.
- Mettre en place des systèmes de ventilation efficaces pour assurer une bonne qualité de l'air.
- Fournir des équipements supplémentaires tels que des lavabos avec savon et désinfectant, des sèche-mains automatiques, et des poubelles hygiéniques.
- Mettre à disposition des usager·es, des tables à langer sécurisées, dans les toilettes pour **femmes ET pour hommes**. De plus assurer un éclairage extérieur efficace et rassurant.

3. Sensibilisation et Formation :

- Former le personnel d'entretien à l'importance de l'hygiène et des besoins spécifiques des personnes atteintes de maladies digestives et intestinales.
- Sensibiliser le public à l'importance de respecter et de maintenir la propreté des toilettes publiques.


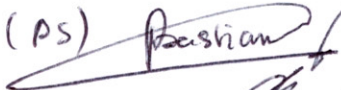



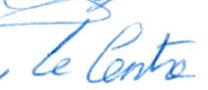

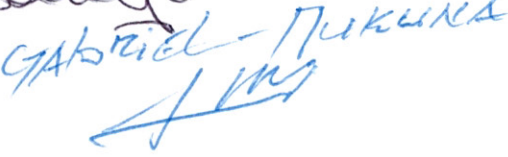

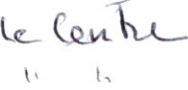


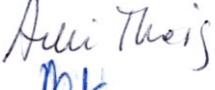
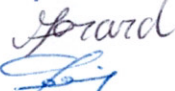

Conclusion : La rénovation et la création de toilettes publiques adaptées sont essentielles pour améliorer la qualité de vie des habitant·es et répondre aux besoins spécifiques des personnes atteintes, entre autres, de maladies digestives, intestinales et urinaires.

Ce postulat appelle à une action rapide pour garantir des installations sanitaires dignes et accessibles à toutes et tous. De plus, la ville de Sion, en tant que centre culturel, touristique du Valais, accueille chaque année de nombreux touristes, ainsi que des habitant-es qui se déplacent dans la ville pour diverses activités. Le nombre de places de travail, égal à la population témoigne également s'il le faut, du nombre de pendulaires arrivant chez nous chaque jour. Sans compter que désormais, notre Cité est devenue un rendez-vous pour de très nombreux étudiant-es.

Nous remercions la Municipalité de se pencher sur ce Postulat, et d'y répondre dans les meilleurs délais.

* *Statistiques sur les Maladies Digestives : La part des personnes malades de MICI touche une proportion significative de la population. Ils s'agit de personnes porteuses d'un **handicap invisible**, mais non imaginaire et donc invalidant. Pour nos régions, la prévalence se situe à 1/100, avec une augmentation significative des cas. Nous pouvons donc évaluer le nombre de malades sur la commune de Sion de 370 à 400. Ce pourcentage est valable également pour les personnes se trouvant dans notre Capitale sédunoise en journée (visiteurs ou pendulaires). L'expansion de ces pathologies préoccupe les organismes de santé publique. (Données confirmées par le Dr Philippe Hiroz, Médecin chef du service de gastro-entérologie de l'Hôpital de Sion)*

Signatures : Jean Pierre Bodriko

		
	Bastien Collet (PS) 	David Perruchoud, VDC 
	Lucien Zuber - PS 	Clement Gillioz, VDC 
2 ^e sign.	Sophie Delalaye PS 	Grégoire Sorra, le Centre 
	YVES DONON PS 	Gabriel Nukuna 
	PIERRE SCHERTENLEIB PS 	Isabelle de Werra le Centre 
	Cindy Girard (PS) 	Emmanuel Theles " " 
	Grégoire Vuisset (PS) 	
	Alexandre Dohuin Les Verts 	
	Pitheloud Rey Nathalie Les Verts 	
	Thiessoz Reynard Annie Les Verts 	
	Coartine Mudry Ariane Les Verts 	
VILLE DE SION	Les Vertes 	
Morard Marie	LES VERTS 	
THIBAUD GONNIN	Conseil général 	
Julie E. Michel	Les Verts	

